Jean TOUREL

Par : André Francisco



Service historique de la Défense, Vincennes

- Informations
  - Nom : TOUREL
  - Prénom(s) : Jean
- Etat civil
  - Date de naissance : 23/06/1907
  - Ville de naissance : Nîmes
  - Département de naissance : Gard
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - SNCF
    - Agent SNCF
  - Date de décès : 08/03/1945
  - Lieu de décès : Dachau (Allemagne)
- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 8/11/1941
  - Lieu d'arrestation : ?
  - Département d'arrestation : ?
  - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Tribunal militaire 15e DM (Marseille)
  - Date de condamnation : 10/12/1941
  - Motif(s) de condamnation :
    - Activité communiste
  - Peine infligée : Prison
  - Durée de la peine : 5 ans

    - Parcours carcéral :
      - ?
      - Eysses
      - Compiègne
- Eysses
    - Date d'arrivée à Eysses : 16/10/1943
    - Numéro d'écrou à Eysses : 2500
    - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes
    - Date de la levée d'écrou : 30/05/1944
    - Durée de détention : 0 an(s), 7 mois, 14 jour(s)
- Déportation
    - Déporté
    - Lieu de départ : Compiègne
    - Date de départ : 18/06/1944
    - Parcours concentrationnaire :
      - Dachau
    - Matricule : 74058
    - Situation en 1945 : Décédé
    - Date : 08/03/1945
    - Lieu : Dachau

Biographie

Jean Tourel naît à Nîmes le 24 juin 1907. Son père, Antoine, est employé aux chemins de fer, et sa mère, née Jeanne Goudet, est couturière. Après une formation d'ajusteur, il entre à la SNCF. En 1934, il épouse Carmen Lhinarès, originaire de Caveirac. En septembre 1936, ils ont un fils, prénommé Roger, et s'installent au 8 rue Papin, à Nîmes.

Dès juillet 1940, Jean Tourel devient membre du groupe d'action ouvrière au dépôt de Nîmes. Le préfet du Gard, Angelo Chiappe, récemment nommé par le régime de Vichy, cherche à éloigner et à mettre « hors d'état de nuire » ceux susceptibles de diffuser les mots d'ordre communistes. À Nîmes, les cheminots de Courbessac sont particulièrement visés. Dénoncé, Jean Tourel est arrêté le 8 novembre 1941, sur son lieu de travail, par la police française pour distribution de tracts et de journaux clandestins. Interné à la maison d'arrêt de Nîmes, il est transféré au fort Saint-Nicolas, à Marseille, le 18 novembre.

Le 10 décembre 1941, il comparaît avec dix autres militants communistes devant le Tribunal militaire de la XVe division (section spéciale), siégeant en face du fort Saint-Nicolas. Selon le témoignage d'Albert Domenech, le procès, tenu à huis clos, se déroule en présence de trois juges, d'un procureur et d'un avocat commis d'office. Accusé de «

propagande communiste » et d’avoir, le 8 novembre 1941 à Nîmes, « mis en circulation et exposé au regard du public des tracts d’origine communiste tendant à propager les mots d’ordre de la IIIe Internationale ou d’organismes s’y rattachant », il est condamné à cinq ans de prison, cent francs d’amende et dix ans d’interdiction de droits civils, civiques et familiaux.

Après un passage à la prison Saint-Pierre de Marseille, il est ramené à Nîmes, à la maison d’arrêt du fort Vauban, où il reste près de deux ans, jusqu’au 15 octobre 1943, date de son transfert à la centrale d’Eysses (matricule d’écrou 2500). Avec ses camarades du préau 2, il participe aux mutineries de décembre 1943 et de février 1944. Le 30 mai, les détenus sont livrés à la division SS Das Reich, qui les conduit, avec une extrême brutalité, à pied, jusqu’à la gare de Penne-d’Agenais, d’où ils sont acheminés vers Compiègne, antichambre des camps nazis.

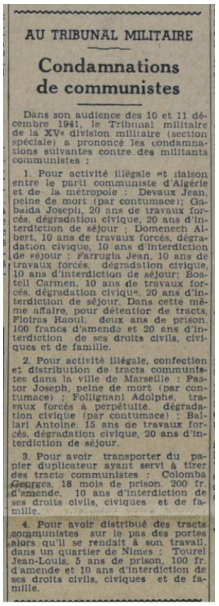
Arrivé à Compiègne le 2 juin 1944, il est déporté à Dachau le 18 juin. À son arrivée, le 20 juin, il reçoit le matricule 74 058. C’est dans ce camp, au Block 23, qu’il meurt de la typhoïde le 8 mars 1945.

La notification officielle de « Mort pour la France » est datée du 17 juillet 1952. Son nom figure sur une plaque commémorative en gare de Nîmes, à la mémoire des agents SNCF morts pour la France.

Bibliographie

"Condamnations de communistes", Le Petit Provençal, 13 décembre 1941.

Album photos



AU TRIBUNAL MILITAIRE

Condamnations de communistes

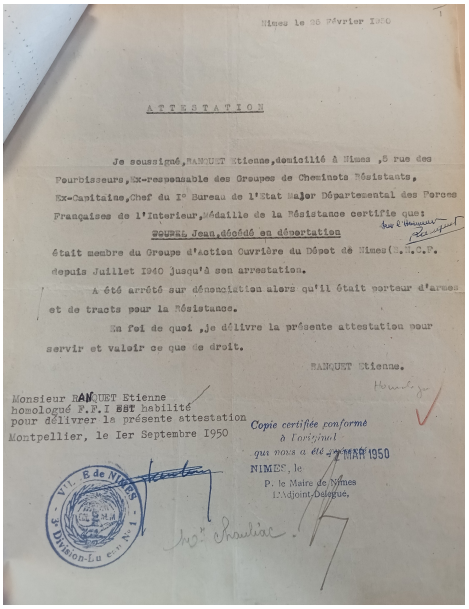
Dans son audience des 10 et 11 décembre 1941, le Tribunal militaire de la XV^e^ division militaire (section spéciale) a prononcé les condamnations suivantes contre des militants communistes :

1. Pour activité illégale et liaison entre le parti communiste d'Algérie et de la métropole : Devaux Jean, peine de mort (par contumace); Gabaida Joseph, 20 ans de travaux forcés, dégradation civique, 20 ans d'interdiction de séjour ; Domenech Albert, 10 ans de travaux forcés, dégradation civique, 10 ans d'interdiction de séjour : Farrugia Jean, 10 ans de travaux forcés, dégradation civique, 10 ans d'interdiction de séjour; Bastoll Carmen, 10 ans de travaux forcés, dégradation civique, 20 ans d'interdiction de séjour. Dans cette même affaire, pour détention de tracts, Fiotra Raoul, deux ans de prison, 100 francs d'amende et 20 ans d'interdiction de ses droits civils, civiques et de famille.

2. Pour activité illégale, confection et distribution de tracts communistes dans la ville de Marseille : Pastor Joseph, peine de mort (par contumace) ; Follignani Adolphe, travaux forcés à perpétuité, dégradation civique (par contumace) ; Ballari Antoine, 15 ans de travaux forcés, dégradation civique, 20 ans d'interdiction de séjour.

3. Pour avoir transporter du papier duplicateur ayant servi à tirer des tracts communistes : Colonna Georges, 18 mois de prison, 200 fr. d'amende, 10 ans d'interdiction de ses droits civils, civiques et de famille.

4. Pour avoir distribué des tracts communistes sur le pas des portes alors qu'il se rendait à son travail, dans un quartier de Nîmes : Tourel Jean-Louis, 5 ans de prison, 100 fr. d'amende et 10 ans d'interdiction de ses droits civils, civiques et de famille.



Nîmes le 26 Février 1950

ATTESTATION

Je soussigné, RANQUET Etienne, domicilié à Nîmes, 5 rue des Fourbisseurs, Ex-responsable des Groupes de Combats Résistants, Ex-Capitaine, Chef du Ier Bureau de l'Etat Major Départemental des Forces Françaises de l'Interieur, Médaille de la Résistance certifie que:

COUREL Jean, décédé en déportation

était membre du Groupe d'action Ouvrière du Dépot de Nîmes (M.N.C.P. depuis Juillet 1940 jusqu'à son arrestation.

A été arrêté sur dénonciation alors qu'il était porteur d'armes et de tracts pour la Résistance.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

RANQUET Etienne.

Monsieur RANQUET Etienne
homologué F.F.I SST habilité
pour délivrer la présente attestation
Montpellier, le Ier Septembre 1950

Copie certifiée conforme à l'original qui nous a été présenté
NIMES, le 2 MAR 1950
P. le Maire de Nîmes
l'Adjoint Délégué,